



LES FINANCEMENTS

Comment financer vos formations ?



- **Pour les chefs d'entreprise non salariés** : 100 heures de formation par an

Pour les formations techniques en lien avec votre métier : 35€/heure du coût pédagogique

Pour les formations dites tertiaires (formation sur logiciel...) : 25€/heure du coût pédagogique pour les entreprises de moins de 11 salariés

Vous pouvez aussi demander le remboursement des frais annexes (frais kilométriques, repas...) jusqu'à 200€ par formation.



- **Pour les chefs d'entreprise salariés et leur salarié** : 300 heures de formation par an
 - Pour les entreprises de moins de 11 salariés : 24€ HT/heure du coût pédagogiqueLes frais de salaire sont pris en charge à hauteur de 15€ HT/heure maximum
 - Pour les entreprises de plus de 11 salariés : 19€ HT / heure

ATTENTION ! Pour toutes demandes de financement, les dossiers doivent être déposés **AVANT** le début de la formation.

Il existe d'autre OPCO (FIFPL, OPCO2I, VIVEA, OPCCOMMERCE, OPCOEP...) qui peuvent aussi financer les formations, nous prenons aussi le financement FRANCE TRAVAIL.

